



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

## CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 28 FEVRIER 2023

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

**Délibération n° 07 - Appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – année 2023.**

Le vingt-huit février 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-deux février 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. AMIOUNI, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme BOURDEL

M. FLATET a donné procuration à M. BOISSEAU

M. TRIMAUD a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme LE MOEL a donné procuration à Mme SONNET

M. LE HECHO a donné procuration à Mme PALIERNE

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Mme CHAUVIN

**OBJET : Appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – année 2023.**

## EXPOSÉ

Dans le cadre d'un appel à projets destiné à préparer la programmation au titre de l'année 2023 de la DETR et de la DSIL par la Préfecture, la Ville propose d'inscrire les projets suivants afin de bénéficier d'aides financières de l'Etat :

### **I - Dotations de Soutien à l'Investissement Local**

Pour la DSIL 2023, la Ville de Châteaubriant a identifié l'aménagement d'une salle associative sur le site de Choisel. En effet, la Ville entreprend depuis de nombreuses années des aménagements pour renforcer l'attractivité de Choisel, site d'exception apprécié des Castelbriantais.

Cette priorité municipale s'est concrétisée depuis 2001 par l'installation d'équipements tels que le mini golf, le skate parc, les carrières hippiques, un parcours fitness, une aire de jeux pour enfants et un terrain multisports. L'éclairage public et le développement de cheminements doux ont complété ces aménagements autour des étangs. Dernièrement l'espace aquatique Aquachoisel, l'aire de camping-cars, ainsi que la plateforme flottante Triportech ont renforcé l'attractivité de ce site. En 2020, des travaux sur les rives de l'étang de Choisel, notamment sur les zones Nord et Est ont été réalisés afin d'endiguer l'affaissement des berges et ainsi promouvoir la pratique de la pêche et rendre ce lieu plus agréable. Toujours dans la continuité de l'aménagement de ce site, la Ville a identifié des espaces pour y réaliser des plantations telles que celles engagées dès 2020 dans la cadre de l'opération « une naissance un arbre ».

La municipalité entend accueillir sur ce site des spectacles, festivals et animations d'été. Aussi, il est envisagé la réalisation d'une salle associative permettant d'accueillir des manifestations sur ce site et de réduire ainsi les coûts engendrés par la location de chapiteaux. Cet équipement sera d'ailleurs complété par la réalisation d'un théâtre de verdure qui offrira une capacité d'accueil importante du public, et la mise en œuvre de moyens techniques pour organiser ce type de manifestation.

Ainsi cet équipement permettra de compléter l'offre de salles existantes, grâce à sa capacité d'environ 200 places, qui sera d'une taille intermédiaire à celles de la salle de Renac (capacité de 86 personnes assises), du foyer restaurant (capacité de 120 personnes assises) et de la Halle de Béré (capacité de 1 000 places assises).

De plus, cette salle répondra aux dernières normes environnementales et aux exigences d'intégration paysagère. La Ville souhaite que cette réalisation technique réponde aux exigences thermiques supérieures à la réglementation en vigueur.

Aussi par délibération du 7 juillet 2021, le Conseil municipal a décidé d'engager un marché de maîtrise d'œuvre.

|   | en HT              | Recettes         | en HT              |
|---|--------------------|------------------|--------------------|
| Création d'une salle associative à Choisel                  |                    |                  |                    |
| <b>Travaux :</b>  |                    |                  |                    |
| - Clos couvert  | 750 500 €          | ETAT – DSIL 2023 | 1 000 000 €        |
| - Second œuvre  | 335 500 €          |                  |                    |
| - Lots techniques   | 410 000 €          |                  |                    |
| <b>Autres :</b>   |                    | Autofinancement  | 800 000 €          |
| - Maîtrise d'œuvre  | 78 750 €           |                  |                    |
| - Aménagements extérieurs, sonorisation, Wifi-Eclairages... | 225 250 €          |                  |                    |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 800 000 €</b> | <b>TOTAL</b>     | <b>1 800 000 €</b> |

## **II - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

Pour la DETR 2023, la Ville de Châteaubriant doit faire connaître à l'Etat l'opération qu'elle envisage de réaliser au cours de l'année 2023.

Compte tenu des catégories d'investissements pouvant être subventionnées, le projet de réaménagement de la voirie concernant la rue de Verdun est susceptible d'être retenu au titre de la DETR.

Ce projet d'aménagement permettra de sécuriser les déplacements cycles et piétons avec la création d'espaces dédiés. Il sera accompagné d'un effacement des réseaux et d'un éclairage basse tension. Deux phases sont identifiées : la première phase du rond-point de l'Aquachoisel au rond-point de la rue Boris Vian, et la seconde vers la rue de la Galissonnière, pour rejoindre la rue du Moulin de Béré.

| Dépenses  | en HT            | Recettes                       | en HT            |
|---|------------------|--------------------------------|------------------|
| Réaménagement et sécurisation :<br>Rue de Verdun – Phase 2 et 3                     |                  |                                |                  |
| <b>Phase 2 :</b><br>Voirie, Mobilités douces,<br>effacement de réseaux et trottoirs | 139 489 €        | ETAT – DETR 2023 « Mobilités » | 105 000 €        |
| <b>Phase 3 :</b><br>Aménagement carrefour   | 160 511 €        | Autofinancement                | 195 000 €        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>300 000 €</b> | <b>TOTAL</b>                   | <b>300 000 €</b> |

**DECISION**

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) de solliciter des aides auprès de l'Etat au titre:
  - de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 pour la création d'une salle associative sur le site de Choisel ;
  - de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 pour le réaménagement de la rue de Verdun ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les demandes de subvention ou tous documents s'y afférents.

Les propositions sont adoptées par 29 voix  
Abstentions : 4 (M. BARON, M. GAUDIN,  
Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 28 février 2023

La secrétaire de séance,



Alice CHAUVIN

Le Maire,



Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230303-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-03-2023

Publication le : 03-03-2023

Le Maire,  
Alain HUNAUT

